

Les Archives du Fonds monétaire international (FMI)

Jérôme Sgard

L'auteur

Docteur en Économie, Jérôme Sgard est professeur d'économie politique à Sciences Po Paris et chercheur au Centre de recherches internationales (CERI). Auparavant, il a travaillé au Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII), centre de recherche en économie appliquée, et été professeur-associé à Paris-Dauphine. Ses travaux ont porté sur les réformes et les crises dans les économies émergentes, avant de se centrer sur l'histoire de la construction et de la régulation des marchés, abordée avec une perspective notamment sous l'angle du droit, en insistant sur la résolution des différends. C'est donc l'*ex-post* qui a la priorité, et ainsi la rencontre directe, toujours problématique, entre les acteurs de marché et les régulateurs, privés ou publics. Soit, le FMI et la restructuration des dettes souveraines, les procédures de faillites ou l'arbitrage commercial international.

Résumé

Cet article présente dans un premier temps l'organisation des archives du Fonds monétaire international (FMI) et comment leur structure reflète la division interne du travail de cette organisation, ainsi que ses règles de délibération et de décision. Dans une seconde partie sont discutés les différents types de projets de recherche qui peuvent être menés à bien à partir de ces sources, tant sur le FMI lui-même que sur les pays où il est intervenu depuis les années 1950.

Mots clés. Fonds monétaire international, conditionnalité, dette souveraine.

Abstract

This article first presents the archives of the International Monetary Fund (IMF) and considers the manner in which their structure reflects this organization's internal division of labor as well as its deliberative and decision-making rules. In the second part, I discuss the various types of research project that may be carried out there on the basis of these sources, whether it be on the IMF as such or on the countries in which it has intervened since the 1950s.

Keywords : International Monetary Fund, conditionality, sovereign debt.

Pour citer cet article : Jérôme Sgard, « Les archives du Fonds monétaire international (FMI) », *Histoire@Politique*, n° 37, janvier-avril 2019 [en ligne]

Comme les États, dont elles sont la créature, les organisations internationales publiques conservent de manière systématique leurs archives. Il y va ici, avant tout, d'une nécessité interne, parce que ces entités fonctionnent sur un régime de règles, dans lequel les précédents font autorité. Leurs archives recueillent donc une masse de décisions prises dans leurs enceintes : depuis les grands traités internationaux jusqu'aux plus petits actes administratifs, enregistrant par exemple l'accréditation d'un nouveau représentant pour tel ou tel pays. Le Fonds monétaire international (FMI) n'échappe pas à ce constat : 60 % des consultations dans ses archives sont le fait de son propre personnel.

Pour le chercheur, la question est celle de la facilité d'usage de ces archives, et donc, pour commencer, celle de leur classement. Si à un moment il y a eu du flottement dans la structure administrative, ou si elle a été entièrement réformée, les archives garderont pour toujours la trace de ces perturbations. Il en va ainsi par exemple de la Société des Nations : toute la structure de classement, jusqu'aux clés de codages des documents individuels, a été redéfinie en 1928. Quiconque a travaillé sur cette source, à Genève, sait qu'il y a un avant et un après. Aux Nations unies, dont les archives sont évidemment bien plus vastes, on finit généralement par trouver ce qu'on cherche mais, sur la base de notre expérience, les rangements ne sont pas toujours fiables. Il peut y avoir du flottement entre la production des textes dans les bureaux et enceintes, leur assemblage dans des dossiers de travail, et enfin le transfert de ces derniers aux archives elles-mêmes, des années plus tard. En outre, des masses de documents sont conservées en de multiples exemplaires, associées en outre à des publications et des enregistrements à la portée incertaine. Trop d'archives tue l'archive, et la première coupable est souvent la photocopieuse : cela fait aussi partie du vécu du chercheur.

Reste cette première raison, essentielle, pour inscrire le FMI dans la liste des escales possibles dès lors qu'on navigue dans le grand océan de l'histoire économique ou de l'histoire internationale du second XX^e siècle : en un mot, ses archives sont vastes, riches et bien organisées¹. Ceci reflète bien sûr la structure très hiérarchique de cette institution, héritée sans doute des vieux États administratifs européens – notamment des Trésors britanniques et français. Si l'on veut connaître la position du Fonds monétaire international sur les contrôles de mouvement de capitaux ou bien sur l'économie kenyane dans les années 1970, il est assez aisé de savoir quelle boîte d'archives commander. La Banque mondiale, de l'autre côté de la rue, est beaucoup plus difficile à aborder² : cela ne tient pas tant, *a priori*, à une culture archivistique différente qu'à la multiplicité des divisions et sous-courants qui parcourent la culture professionnelle et politique de l'institution – et donc, *in fine*, les bureaux, les dossiers et les versements aux archives³.

Administrativement, on avance aussi au FMI sur un terrain solide. On prend rendez-vous à l'avance, on peut utiliser un appareil photo ou un téléphone portable, et le catalogue, entièrement digitalisé, est disponible sur internet (<http://archivescatalog.imf.org>). On peut (il faut) commander à l'avance les boîtes

¹ Les archives du FMI sont situées à Washington. Pour connaître les conditions d'accès au service des Archives du FMI : <https://www.imf.org/external/np/arc/fre/archivef.htm> [lien consulté le 11/02/2019].

² https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/5995?cid=ecr_hp_worldbank_fr_ext

³ Toutes ces difficultés sont sans comparaison avec celles que l'on peut rencontrer aux Archives fédérales américaines, à quelques kilomètres de là, où s'observent les effets désastreux du *spoil system* ajoutés au rationnement budgétaire, cf. Jérôme Sgard, « Sur les traces de l'État, à Washington », *Esprit*, novembre 2010, p. 186-189.

d'archives qui nous intéressent, notamment parce qu'une bonne partie n'est pas conservée sur place, mais en dehors de Washington. Cela étant, une bonne partie des fonds est disponible directement sur écran – y compris les archives de la conférence de Bretton Woods ou bien les documents retraçant l'invention de la conditionnalité, c'est-à-dire cette relation très spécifique entre le Fonds et les pays qui demande son soutien financier et s'engage à suivre une « bonne » politique économique. Enfin, le site internet du FMI est devenu lui-même, depuis 1996, un énorme réceptacle de documents sur l'histoire économique récente (<http://www.imf.org>). Si vous voulez lire les *Lettres d'Intention* de la Thaïlande pendant la crise de 1997-1998, il n'est aucunement nécessaire de faire le voyage de Washington ou de Bangkok. *Idem* pour retrouver la réaction officielle à la méga-dévaluation argentine de 2002, que le FMI avait tenté d'éviter par trois programmes successifs.

Comment s'organisent les fonds du Fonds monétaire international ? L'*Executive Board*

Le travail du FMI est structuré par une division institutionnelle majeure, qui se reflète directement dans l'organisation de ses archives : il y a d'une part le *Staff*, c'est-à-dire le personnel permanent, avec ses experts et ses économistes, et de l'autre le Conseil, ou *Executive Board*, qui est le lieu politique où délibèrent et décident les représentants des États-membres, ou *Executive Directors* (on utilisera ici la nomenclature de langue anglaise, car elle est la seule en usage, sa traduction en français étant ignorée de tous, notamment des archivistes)⁴.

Toutes choses égales par ailleurs, le *Board* est l'équivalent d'un conseil d'administration, sauf qu'ici il se réunit toutes les semaines, voire plusieurs fois par semaine si cela est nécessaire. C'est une des grandes originalités du FMI : les « principaux », ceux qui détiennent l'autorité première, résident professionnellement dans l'institution, où ils ont des bureaux et des équipes permanentes, en relation permanente avec le *Staff*⁵. C'est le principe de la « *continuous session* » du *Board*, adopté dès la conférence de Bretton Woods et dont l'objet, au moins dans une rationalisation *a posteriori*, est d'équilibrer par un contrôle politique étroit les moyens exceptionnels conférés à l'institution. Réunir une fois par an un aréopage de ministres dans un hall de conférence n'aurait pas suffi pour contrôler cette organisation stratégique : la solution était que les ministres des Finances, dont le FMI est la créature, aient leurs hommes de main sur place.

Toutes choses égales par ailleurs, la gouvernance du FMI le rapproche du Conseil de sécurité : alors que la quasi-totalité des organisations internationales, comme l'Organisation mondiale du Commerce (OMC), édictent des règles, ces deux instances présentent avant tout un caractère exécutif, complété de moyens d'intervention considérables. Et remarquablement, l'un et l'autre fonctionnent sur une base censitaire. D'abord, ils ont des membres permanents. Au P5 onusien (Chine, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Russie) s'ajoutent, à Washington, l'Allemagne, le Japon et l'Arabie saoudite. Au-delà, comme au Conseil de sécurité, les pays membres sont réunis dans une série de circonscriptions plus ou moins larges, parfois taillées

4 De bonnes introductions sur le fonctionnement institutionnel du FMI ont été proposées notamment par Patrick Lenain (*Le FMI*, Paris, La Découverte, 2011) et Dominique Carreau (*Le Fonds monétaire international*, Paris, Pedone, 2009).

5 Le *Board* comprend vingt-quatre *Executive Directors*, dont huit sont issus de pays qui disposent d'un siège permanent, et seize représentent des circonscriptions géographiques plus ou moins larges.

sur mesure. Le Brésil, par exemple, cohabite surtout avec l'Amérique centrale, ce qui l'assure d'avoir toujours un représentant au Conseil (Directeur ou Adjoint). Cependant, le FMI va plus loin que le Conseil de sécurité dans la voie censitaire : chaque pays a son « quota », qui détermine à la fois sa participation au capital du FMI et son droit de vote. La France et la Grande-Bretagne ont ainsi 4,03 % des voix, la Chine 6,09 % et l'Angola 0,16 %. Avec 16,52 % des droits de vote, les États-Unis ont la minorité de blocage sur toute décision majeure, notamment sur toute réforme de structure.

Le premier gros bloc d'archives conservé au FMI contient donc les documents qui arrivent à l'*Executive Board* ou qui en repartent. Une petite partie va se retrouver directement sur le site internet, en particulier les documents annonçant et décrivant les programmes économiques négociés avec tel ou tel pays (Lettre d'Intention, Mémorandum économique, etc.). Souvent se trouve également la conférence de presse du responsable de la communication, qui explique telle ou telle décision, remplacé si nécessaire par la (ou le) *Managing Director*, aujourd'hui Christine Lagarde, qui parle alors au nom de l'institution dans son ensemble et justifie les décisions prises par les *Executive Directors*. Le chef de telle ou telle division pourra aussi rencontrer les journalistes sur une affaire particulièrement épineuse (la Grèce, par exemple). Mais cela reste exceptionnel : comme dans toute bonne administration, le *Staff* n'est pas censé parler au public.

Au-delà, tous les documents relevant de l'*Executive Board* tombent sous la règle établie par une note de 2014⁶ : les documents qui reflètent les délibérations propres du *Board* comme instance politique sont disponibles au bout de trois ans, exceptionnellement cinq ans, et mis en ligne. Il s'agit donc ici de règles relatives à la transparence assez similaires à celles observées dans beaucoup d'administrations publiques nationales.

Les Minutes du *Board*, une des sources les plus intéressantes, restent ainsi trois ans sous embargo, sauf si elles portent sur des prêts accordés par le FMI ou des opérations de réduction de dette, auquel cas ce délai est porté à cinq ans. De manière générale, c'est dans les Minutes que les positions des différents États-membres s'expriment le plus nettement, notamment celle du représentant américain, qui souvent clos *de facto* le débat avant que le *Managing Director* ne tire les conclusions (également disponibles dans les archives). Mais il arrive aussi que le représentant américain n'ait rien à dire, auquel cas d'autres *Executive Directors*, britannique ou français par exemple, vont tenter d'occuper le terrain. On peut également trouver des épisodes un peu folkloriques où, sur les pays d'Afrique francophone, le représentant français s'exprime dans sa langue maternelle au lieu d'utiliser, comme tout le monde, l'anglais. De manière (encore) plus anecdotique, la lecture des Minutes montre que tous les *Executive Directors* ne sont pas également compétents et pertinents, sans qu'il y ait de lien évident ici avec le quota de leur pays du FMI. Ainsi, une des voix les plus écoutées du *Board* pendant plus de trente ans (1966-1998) était celle du représentant du Brésil, Alexandre Kafka, un cousin éloigné de l'écrivain Franz Kafka. Cela tenait avant tout à son expérience et à son expertise personnelles, qui souvent lui permettaient de s'exprimer au nom des pays en développement en général quand il ne défendait pas, avec un savoir-faire reconnu, les intérêts de son propre pays.

6 'Lag for Public Access to the Minutes of the Executive Board meetings'. 20 février 2014. Voir le relevé de décision qui a suivi : 'Review of the Fund's Transparency Policy – Archives Policy', Décision n° 15547-(14/19), 27 février 2014.

À l'issue de chaque réunion du *Board*, ces Minutes sont établies par le *Managing Director* et son secrétariat, avant d'être approuvées lors d'une réunion ultérieure du *Board*. Des anciens représentants de pays en développement ont pu alors souligner combien la transcription des débats pouvait s'éloigner des échanges en séance, à quoi il est répondu que les Minutes ont pour objet de rendre la position exacte de chaque pays (et non pas de querelles de personnes, pour résumer).

Relevons toutefois, avec tristesse, que l'intérêt des Minutes a décliné depuis les années 1990 : les heurts entre *Executive Directors* sont beaucoup moins audibles, par exemple sur la crise en Asie que sur la crise de la dette des années 1980. Une raison toute simple est sans doute que la publicité des Minutes, même sous délais, est parfaitement anticipée par ceux qui les rédigent et sans doute même par ceux qui prennent la parole. Avant 1996, les archives du FMI étaient strictement réservées à un usage interne : le seul chercheur qui avait accès à ces documents était l'historien officiel du FMI. Donc les minutes étaient plus riches, mais elles restaient secrètes. Dilemme.

Plus généralement, l'institution est aujourd'hui beaucoup plus exposée à l'attention, et parfois à la vindicte, de l'opinion publique. Par conséquent, elle se protège, ne veut pas apparaître comme un monstre froid qui ne parlerait que le langage de la macroéconomie internationale. Elle tient donc des propos conciliants et chaleureux, accueille les Organisations non gouvernementales (ONG). On a même vu des photos d'enfants épanouis et souriants sur la page d'entrée du site internet, contrastant ainsi avec l'austérité passée.

Reste au total que la lecture des Minutes est utile et souvent nécessaire : sur des épisodes de crise, on ne saurait en faire l'économie. Mais on ne découvrira pas là une sorte de géopolitique, ou d'économie politique internationale « à ciel ouvert », qui révélerait crûment les conflits d'intérêts ou les erreurs d'appréciation collective. Pour compléter cette source, il faut donc passer, si l'on peut, à des entretiens, donc à l'histoire orale comme complément de la consultation des archives. Mais avant cela, on aura consulté, autant que possible, la production de la machinerie interne du Fonds monétaire international.

Les fonds du *Staff*

Ici on a affaire aux documents, bien plus nombreux, que le *Staff* a transmis pour alimenter les décisions du *Board*, ou bien qui ont circulé exclusivement en son sein, et qui sont mis au secret pour vingt ans. Donc les productions des experts, principalement des économistes, qui négocient directement avec les gouvernements des pays en crise, ou qui élaborent les analyses et les positions qui seront soumises au *Board* et défendues devant lui. À l'évidence, on n'est plus du tout ici dans le monde de la « transparence » ou de l'*accountability*. Les citoyens des pays soumis à la conditionnalité du FMI n'ont pas le droit de savoir ce qui se dit et se pense à l'intérieur de l'institution. Le seul droit tangible que l'on reconnaisse est celui des chercheurs, vingt ans plus tard.

À nouveau, la structure organisationnelle du FMI, dont sont issus ses principaux blocs d'archives, est rationnelle et simple. On y trouve d'abord cinq départements géographiques (Afrique, Asie-Pacifique, Europe, Moyen-Orient et Asie centrale, Amériques). Ceux-ci ont à leur tour leurs subdivisions, aboutissant à des bureaux spécifiques pour chaque pays. Ici se trouve la documentation propre de l'équipe en charge, mais aussi (et surtout) les échanges avec les pouvoirs publics, les rapports de

mission, les Minutes de discussion bilatérales, etc. Sans surprise, le tout devient très intéressant pendant les périodes où le pays a demandé l'aide du FMI, c'est-à-dire quand il est « sous programme » et qu'une mission résidente est installée sur place. S'enregistre alors au jour le jour l'histoire de cette transaction très particulière, qui commence avec la négociation d'un crédit et se poursuit parfois plusieurs années : déboursement des tranches de crédit successives, tractations sur la politique économique, remboursement.

À côté des départements géographiques se trouvent quatre départements purement logistiques (ressources humaines, informatique, Secrétariat général, budget), puis neuf départements dits fonctionnels, parmi lesquels la communication, les affaires financières, les affaires fiscales, la formation, la recherche et les statistiques. Enfin, trois grandes baronnies se détachent nettement.

D'abord vient le '*Strategy, Policy and Review Department*', soit l'équivalent de la Curie romaine au Vatican : ici on digère les leçons reçues de par le monde et on discute et ajuste la doctrine de la foi. Par exemple, la réponse du Fonds monétaire international à la crise en Asie en 1997-1998, qui a été tant critiquée, a été définie en ce lieu puis mise en œuvre par le Département « Asie-Pacifique ». De fait, si l'on étudie un épisode de crise donné, ou bien la relation entre le FMI et un pays précis, la logique est de commencer par les archives du département géographique, puis d'examiner ensuite ce qu'en a dit la « Curie ». Il n'est en outre pas interdit d'aller voir si le Département de la recherche par exemple a aussi travaillé sur la question.

La seconde grande baronnie suit les marchés financiers (*Monetary and Capital Markets Development*). C'est une création des années 1990, dans laquelle on trouve une forte concentration d'experts issus des Banques centrales, ainsi que les *quants* – les spécialistes du *Big Data* et des statistiques de marché. Il s'agit donc d'un investissement relativement récent du FMI qui, jusque-là, on l'a dit, était avant tout la coopérative des ministres des Finances et des Trésors nationaux. Mais la légitimité de l'institution n'est pas tout à fait assise sur ce plan car le FMI n'est pas en contact direct avec les marchés, contrairement aux Banques centrales. Il n'a donc pas accès aussi directement à l'information première et à l'expertise qui va avec, ce qui fait une grosse différence. Ainsi, la production analytique du Fonds sur les marchés monétaires et les marchés de change a plutôt moins bonne réputation que celle de la Banque des règlements internationaux, plus réduite mais plus pointue, parce qu'ancrée sur les Banques centrales nationales dont elle est le club.

Enfin, le *Legal Department* est présent depuis les origines mais n'a vu son influence s'accroître que depuis une quinzaine d'années. Initialement, il a joué un rôle important pour mettre en normes la question des mouvements de capitaux et de la convertibilité, sous le régime de change fixe dit de Bretton Woods (1945-1973). Mais il a ensuite connu une longue éclipse, s'occupant surtout du droit administratif interne de l'institution. Lors de la crise de la dette des années 1980, ce département était nettement aux marges du jeu. Son retour sur le devant de la scène a suivi les attaques terroristes à New York, en septembre 2001 : une série de décisions internationales, notamment au Conseil de Sécurité, ont donné des responsabilités nouvelles au FMI sur les questions de blanchiment d'argent sale et de surveillance des mouvements de capitaux frauduleux. C'est le *Legal Department* qui accomplit depuis ce travail.

Un troisième bloc d'archives, plus hétéroclite

Vient enfin le troisième grand paquet d'archives, plus hétéroclite, qui s'ajoute à celles de l'*Executive Board* et des départements opérationnels : les « *Central Files Collections* » et les « *Departmental Archives* ». Ces fonds sont davantage liés aux instances de coordination administrative internes, rattachés à la direction ou au Secrétariat de l'organisation. Dans notre compréhension, les documents réunis ici ont souvent un caractère plus institutionnel ou formel, enregistrant par exemple les relations statutaires avec les pays membres ou les autres organisations internationales. On trouvera sans doute aussi des documents relatifs à des programmes économiques dans des pays en crises, mais ce n'est pas par ici qu'il faut commencer : le plus probable est qu'il s'agit de doublons, ou de contributions latérales sur ces sujets. Le plus prudent, à ce point, est de commencer par des pointages ou, simplement, de demander conseil aux archivistes, généralement très serviables.

Enfin, deux sources particulières gagnent à être consultées. D'abord, les papiers des anciens *Managing Directors* sont disponibles au bout de vingt ans. On trouve ici les textes de diverses interventions officielles, des agendas et des programmes de travail, mais aussi des documents de travail : dossiers sur des questions délicates, correspondances, notes prises lors d'entretiens bilatéraux, etc. Les papiers de Jacques de Larosière (directeur général du Fonds entre 1978 et 1987) sont par exemple une source importante sur l'histoire de la crise de la dette des années 1980. Quatre mois avant que cette crise n'éclate, sur le cas du Mexique, en août 1982, on trouve un bref rapport sur la situation financière du pays, avec une note manuscrite demandant à l'un de ses adjoints directs de rester en contact étroit avec la Réserve fédérale américaine. On comprend donc que si beaucoup ont été surpris par la crise, en août, ce n'était pas le cas de la direction du FMI. Nous n'avons pas encore pu consulter les papiers de son successeur, Michel Camdessus, et nous ne savons donc s'ils sont aussi riches pour les crises des économies émergentes des années 1990 ou bien sur les relations avec la Russie au cours de ces années – une des affaires les plus chaudes de l'histoire du FMI.

Enfin, il est utile de consulter la liste des rapports publiés par l'*Independent Evaluation Office* (<http://www.ieo-imf.org>), une petite instance dotée de garanties d'indépendance procédurale, qui recrute des experts extérieurs pour évaluer les choix stratégiques faits sur telle ou telle question, au cours des années antérieures. Un exemple récent est la politique du FMI lors de la crise en Grèce, en Irlande et au Portugal (2016). Mais citons aussi un remarquable rapport (2004) sur l'échec du FMI en Argentine où l'on comprend qu'il a résulté d'une divergence de vues complète entre la direction et les principaux États-membres d'une part, et le *Staff* de l'autre. Dit autrement, la légitimité de l'expert et celle du politique tiraient à hue et à dia : une leçon importante pour comprendre la dynamique interne de cette organisation⁷. On peut aussi lire utilement le rapport plus récent sur l'intervention du FMI dans la crise de l'Eurozone.

⁷ Jérôme Sgard, « Le principal, l'agent et l'évaluateur : comment expliquer l'échec du FMI en Argentine ? », *Critique internationale*, vol. 27, n° 2, 2005, p. 31-41.

Quelles recherches peut-on faire avec les archives du FMI ?

Trois types principaux de travaux peuvent être envisagés à partir des archives du FMI. Les premiers portent sur le FMI lui-même dont, à ce jour, on n'a pas encore écrit toute l'histoire⁸. Tout n'a pas été dit par exemple sur le développement de la conditionnalité, ou bien sur l'histoire du Département de la recherche : quelle a été son influence sur les politiques économiques suivies par l'organisation ? Comment ont évolué ses relations avec les grands départements d'économie des universités américaines et quels effets de légitimation et d'influence réciproque ont pu circuler *via* ce département ? Quelle a été la réception par exemple du monétarisme à partir des années 1970 et quel rôle le FMI a-t-il joué pour sa diffusion internationale ? Le Département juridique et son directeur, le *Legal Counsel*, restent plus encore une zone d'ombre. Quels ont été leurs rôles dans l'histoire du FMI, une organisation qui produit peu de normes et qui est entièrement dans les mains des macroéconomistes et des spécialistes de finance internationale ?

Un second champ de recherche porte sur les grands épisodes de l'histoire économique auxquels le FMI a été lié, et sur lesquels par conséquent il a conservé une documentation importante (notamment statistique). Alors que des livres paraissent régulièrement sur la conférence de Bretton Woods ou sur les premières décennies de la Banque mondiale, bien peu a été publié par exemple sur le FMI et la décolonisation, la guerre froide ou l'affaire du « recyclage des pétrodollars » dans les années 1970. Curieusement, on n'a pas beaucoup étudié non plus le rôle du FMI dans la libéralisation des mouvements de capitaux et, en parallèle, dans la formation du « Consensus du Washington ». Or ces deux évolutions majeures ont leur origine dans la crise de la dette des années 1980, dans laquelle le FMI a joué un rôle de premier plan. De fait les régimes protectionnistes et interventionnistes issus des années 1930 et 1950 ont été détruits brutalement au cours des années 1980. Comment cet enchaînement a-t-il été enregistré à l'intérieur du FMI ? Comment celui-ci a-t-il ajusté progressivement ses recommandations au cours de cette décennie ? Et l'influence est-elle venue de ses principaux actionnaires, notamment les États-Unis, ou bien a-t-elle pris une forme plus diffuse, à travers la culture économique de ses cadres ?

⁸ Notons cependant que le FMI a soutenu depuis longtemps la publication de livres retraçant sa propre histoire, tant au plan institutionnel interne que sur le plan de ses interventions économique au plan international. On trouve ici la longue série de volumes portant sur les années 1945-1978, publiés par Oscar Altman, Margaret de Vries et Keith Horsefield, les premiers historiens officiels du Fonds. Ils incluent à la fois des documents, une chronique et des chapitres analytiques. Puis, viennent deux livres publiés par leur successeur, James Boughton : *Silent Revolution* (IMF, 2001) et *Tearing Down the Walls* (IMF, 2012), respectivement sur les années 1980 et 1990. Harold James (Princeton) lui a succédé en 2016. Mais de nombreux chercheurs externes ont aussi travaillé à partir des archives du FMI, par exemple Harold James (*International Monetary Cooperation since Bretton Woods*, IMF & Oxford, 1996), ou Benn Steil (*The Battle of Bretton Woods*, Princeton, 2013). Au-delà, toutes les grandes organisations internationales, comme l'ONU, mais aussi l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ou l'Organisation internationale du Travail (OIT), soutiennent la recherche sur leur propre histoire, cela par l'ouverture de leurs propres archives ou des projets plus moins développés d'histoire orale. Enfin, n'oublions pas la Société des Nations, la mère de toutes les multilatérales, avec par exemple les beaux travaux de Patricia Clavin (*Securing the World Economy*, Oxford, 2013), ou bien, plus récemment l'ouvrage de Oona Hathaway et Scott Shapiro, *The Internationalists and Their Plan to Outlaw War* (Penguin, 2018).

Enfin, dernière direction de recherche, l'histoire économique contemporaine de pays spécifique. Même quand ils n'ont pas été « sous programme » avec le FMI, la documentation économique et statistique accumulée au fil des décennies sur chaque pays-membre est extraordinairement riche. Dans les pays où les archives nationales sont parfois pauvres et désorganisées, les dossiers du FMI pourront apparaître comme une source majeure sur bien des questions économiques (conduite de la politique économique, endettement, etc.). Régulièrement, des dossiers entiers sont aussi numérisés et ouverts au public sur des épisodes marquants de l'histoire internationale des dernières décennies. Récemment, tout un ensemble de documents sur l'Argentine entre 1981 et 1989, et sur la Pologne entre 1977 et 1987 ont été mis en ligne : des années critiques pour ces deux pays mais aussi, peut-être, deux aperçus sur les relations entre le Fonds et les régimes dictatoriaux. Cela dit, il n'est pas interdit non plus de lire les dossiers sur la France et ses relations difficiles avec le FMI, depuis l'immédiat après-guerre jusqu'au plan Rueff de 1958.

Rappelons pour finir qu'indépendamment de tout programme de soutien, le FMI réalise tous les ans ou tous les deux ans des missions dans chaque pays membres à l'issue desquelles il produit des rapports substantiels (dits « rapports article IV »). Souvent, ces derniers sont accompagnés d'annexes spécifiques sur des sujets comme l'agriculture, le système bancaire ou le marché du travail. Dans la dernière semaine de janvier 2019, on trouve ainsi, par exemple, le compte rendu d'une mission récente du *Staff* en Serbie ; l'évaluation de la politique du FMI en matière de lutte contre le recyclage d'argent sale ; et trois rapports au titre de l'Article IV sur l'Italie, la Pologne et le Lesotho.

Dans tous ces cas, et quels que soient les dossiers que l'on consulte, et quels que soient leurs auteurs, simples experts ou dirigeants supérieurs, le chercheur se doit d'exercer son esprit critique, à la fois sur les sources, les analyses et les propositions normatives sur lesquelles les économistes du FMI concluent leurs rapports. Il s'agit bien sûr d'un travail délicat, dans lequel la dénonciation des préconceptions de l'un peut révéler celles de l'autre. Quant à la source primaire, répétons-le, elle est souvent utile et parfois incontournable. Voilà qui devrait être réconfortant, au moment où les premières boîtes de documents arrivent sur leur chariot...